

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240405-18-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

OBJET : DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Fonds d'Investissement Cantonal 2024 - Demande de soutien financier au Conseil Départemental du Var pour le financement des Cours Oasis.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre GIRAN - Maire de la ville de Hyères les Palmiers

Dans le cadre de la politique d'aides aux communes, le Conseil Départemental du Var a décidé de renouveler le dispositif « Fonds d'Investissement Cantonal ».

Ce dispositif repose sur un soutien financier et un apport d'ingénierie pour des opérations d'investissement notamment dans les domaines de la voirie, de la rénovation de bâtiments ou d'équipements publics, du réaménagement urbain ou encore de la création de parcs urbains.

Les fonds affectés à l'exercice 2024 sont mobilisables à hauteur de 80 000 € par conseiller départemental, soit 160 000 € pour le canton d'Hyères, et ne doivent pas représenter plus de 80% du coût des investissements.

Il est par conséquent proposé de présenter une demande de financement pour le développement du concept de « Cour Oasis » consistant à désimperméabiliser les sols, à restructurer et végétaliser les cours d'écoles.

La Commune a en effet mis en application ce concept en 2023, au sein d'un premier établissement, l'école maternelle Alexis Godillot, dans le cadre d'une démarche expérimentale.

Au regard de cette première expérience réussie, la Commune a décidé, avec le soutien des équipes pédagogiques des écoles, de développer le concept à travers une programmation pluriannuelle de travaux. La première phase, en 2024, concerne trois écoles : Costebelle, Les Mouettes et Françoise Dolto.

Il est donc proposé de solliciter du Conseil Départemental, une subvention de 160 000 € au titre du Fonds d'Investissement Cantonal, exercice 2024, étant précisé que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût estimé de l'opération (études et travaux) : 562 966,67 € HT

Financement :

Département : 160 000 € HT
soit 28,42 % du montant de l'opération

Région : 200 000 € HT
soit 35.53 % du montant de l'opération

Etat (Fonds vert) : 90 000 € HT
soit 15,99 % du montant de l'opération

Fonds propres : 112 966,67 € HT
soit 20,07% % du montant de l'opération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 4^{ème} commission,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental du Var, dans le cadre du Fonds d'Investissement Cantonal - exercice 2024, une subvention de 160 000 € pour aider au financement des Cours Oasis des écoles Costebelle, Les Mouettes et Françoise Dolto,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à l'affaire.

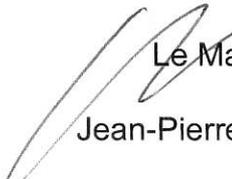
DIT que les crédits utiles seront inscrits au budget de la commune - exercice 2023, nature 1323, chapitre 13.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


Monsieur Olivier MICALLES


Secrétaire de séance


Le Maire
Jean-Pierre GIRAN


ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le